



PROTÉGER ET VENDRE LES INNOVATIONS NON BREVETABLES ET LE SAVOIR-FAIRE

I E E P I

INSTITUT EUROPÉEN ENTREPRISE ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE



PROGRAMME de la formation

Le patrimoine innovant non breveté

- Enjeux et avantages concurrentiels latents du patrimoine innovant non breveté
- Identification
- Avantages et inconvénients (par rapport à l'invention brevetée)

Comment protéger et sécuriser ce qui n'est pas breveté ?

- Règles applicables en France, en Europe, et dans le monde
- Les processus liés aux contenus :
 - La formalisation et la traçabilité des innovations
 - La gestion des informations
 - Le dossier de savoir-faire
- Les processus liés à la réservation :
 - Authentification, opposabilité
 - Accords de confidentialité et PSI, clauses liées aux contrats de travail

Comment valoriser ou transférer le savoir-faire ?

- Précautions à prendre en cas de transfert
- Contrats de communication (« licence ») de savoir-faire
- Cas de la recherche et du développement coopératifs
- Focus sur les savoir-faire des Sciences humaines et sociales

Comment défendre le savoir-faire ?

- Les règles françaises et internationales
- Responsabilités civile et contractuelle
- L'action en concurrence déloyale
- La violation du secret de fabrique et les autres voies pénales
- Vers une possible protection du secret des affaires ?

Formation développée et mise en œuvre par :



En collaboration avec :



Mardi 17 NOVEMBRE 2015
9h à 17h30 À TOULOUSE

DURÉE : 1 JOUR

PRIX : 620 €

TARIF PME : 420 €

OBJECTIFS

- Mettre en œuvre une démarche de protection des innovations non brevetées.
 - Connaître les bonnes pratiques associées.
- Maîtriser les procédures et outils permettant de les valoriser.

PUBLIC

Dirigeants et cadres de PME, chargés de valorisation, responsables R&D, ingénieurs, partenaires du développement économique des entreprises.

Intervenantes

- Me Marie SONNIER POQUILLON, Avocat spécialiste en droit de la propriété intellectuelle de l'informatique et des nouvelles technologies,
- Me Aliénor DAGORY, Avocat.

Pré-requis

Aucun.

Pédagogie

- Exposés et cas pratiques.
- Dialogue entre l'intervenant et les participants.
- Echanges de bonnes pratiques.

PROTÉGER ET VENDRE LES INNOVATIONS NON BREVETABLES ET LE SAVOIR-FAIRE

IEEPI
INSTITUT EUROPÉEN ENTREPRISE
ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le bulletin est à retourner par courrier à l'IEEPI : 1 rue Cassini – 67 400 ILLKIRCH
ou par fax au 03.69.20.02.39 / par mail : ieepi@ieepi.org



Nom du **participant** : Prénom :
Société : Fonction :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Fax : E-mail :

Nom et prénom du **responsable formation** :
Société : Fonction :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Fax : E-mail :

A remplir impérativement si la facture doit être libellée au nom d'un organisme collecteur ou d'une autre société.

Nom :
.....
Adresse :
.....
Pers. A contacter :
.....
Tél :

- Je m'inscris à la formation « Protéger et vendre les innovations non brevetables et le savoir-faire » qui aura lieu :**
mardi **17 novembre 2015** de 9h00 à 17h30 à Toulouse - Madeeli / 11 bd des Récollets - Immeuble le Belvédère / 31078 Toulouse Cedex 4.
- Tarif normal : 620 € net Tarif réduit *organismes publics* : 550 € net ⁽¹⁾
 Tarif réduit *PME* : 420 € net ⁽²⁾

Date : / /2015

Nom du signataire :

Renseignements :

- IEEPI - au 03.88.65.50.29 - ieepi@ieepi.org

Modes de paiement :

> Par chèque établi à l'ordre et adressé à : IEEPI - 1, rue J-D Cassini - 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

> Par virement sur le compte de l'IEEPI : FR76 1470 7500 2070 2180 4422 351 CCBPFRPPMTZ, avec le nom du participant

Tous nos tarifs sont nets. L'IEEPI n'est pas assujéti à la TVA.

Les pauses et déjeuners sont offerts.

Tarifs et conditions de vente :

(1) Le **tarif réduit organismes publics** est applicable aux structures d'appui à l'innovation, services de valorisation, de la région **Midi-Pyrénées**.

(2) Le **tarif réduit PME** est applicable aux PME (moins de 250 employés, non détenues à plus de 40% par un groupe) et membres du RDTI de la **région Midi- Pyrénées**. Les CPI et avocats ne sont pas éligibles.

(3) Consultez l'intégralité de nos conditions générales de vente sur notre site internet : www.ieepi.org / Rubrique Informations pratiques.

Cachet et signature :

le signataire a pris connaissance des conditions générales de vente et les accepte ⁽³⁾.